



NATIONS UNIES

CONSEIL DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/7683
15 janvier 1967
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DATEE DU 15 JANVIER 1967 ADRESSEE AU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE SECRETAIRE GENERAL

Etant donné le caractère inquiétant des rapports émanant du Chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine, reçus le 15 janvier 1967 au matin, j'ai adressé par télégramme aux Gouvernements syrien et israélien, par l'intermédiaire de leurs représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies, un appel urgent libellé comme suit :

"Les rapports que j'ai reçus le 15 janvier au matin du général Odd Bull, Chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine, sont si inquiétants que je me vois dans l'obligation de vous mettre au courant de toute urgence. Selon les rapports, on a constaté une forte concentration d'armes lourdes, de véhicules blindés et de personnel militaire aux environs et à l'intérieur des zones démilitarisées, des deux côtés de la ligne. Il est clair que la situation est explosive et menace de dégénérer à tout moment en un vaste affrontement des forces militaires, en violation ouverte des dispositions des résolutions du Conseil de sécurité et de la Convention d'armistice syro-israélienne.

Je vous prie avec instance (et j'adresse un appel identique à l'autre gouvernement intéressé) d'empêcher vos forces militaires de se livrer à toute action qui pourrait aboutir à un combat armé. Je vous prie aussi d'accepter sans délai et sans conditions préalables la proposition du Chef d'état-major tendant à organiser immédiatement une réunion d'urgence ou une séance extraordinaire de la Commission mixte d'armistice syro-israélienne, après avoir fixé d'un commun accord l'ordre du jour, afin d'arriver à une entente sur les problèmes relatifs à la culture des terres de cette région, problèmes qui sont à l'origine des incidents des dernières semaines.

La situation actuelle étant lourde de menaces implicites, j'ai adressé des instructions au Chef d'état-major qui doit prendre toutes les mesures en son pouvoir (en adjoignant notamment des renforts aux observateurs militaires des Nations Unies des deux côtés de la ligne) pour empêcher une aggravation de la situation et éviter un heurt entre les forces armées. Je prends d'autre part la décision inaccoutumée d'informer immédiatement les membres du Conseil de sécurité et le Conseil lui-même du présent message.

J'espère vivement que vous voudrez bien répondre promptement et favorablement à mon appel."

J'ai également pris la liberté d'informer individuellement les membres du Conseil des mesures que j'ai prises.